



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Relocation Services Division/Division des services de
réinstallation

Terrasses de la Chaudière 5th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Title - Sujet IHGRS	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-181495/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 20181495	Date 2018-04-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZU-001-32316	
File No. - N° de dossier 001zu.EN578-181495	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-05-14	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Sanford(zudiv), Gordon	Buyer Id - Id de l'acheteur 001zu
Telephone No. - N° de téléphone (613) 618-2727 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 003

Cette modification à l'invitation est soulevée afin de :

1. Fournir les réponses aux questions relatives à l'invitation tel que détaillé à la section A, et
2. Modifier l'invitation tel que détaillé à la Section B.

SECTION A : QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS REÇUES LORS DE LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Number	Question	Answer
Q46	Annexe A – 2 – Portée des travaux 2.1 h) Pouvez-vous indiquer dans quelle mesure les entrepreneurs peuvent se fier aux renseignements du LDE pour la préparation de la soumission afin de respecter les exigences particulières à une mission, car ces exigences sont désuètes et elles seront révisées après la clôture de l'invitation?	Veillez utiliser le livret des directives d'expédition conformément à l'annexe A sections 2.1 h) et 2.11 c). Ne tenez pas compte du temps de transit et les noms des entreprises à utiliser (par exemple, les entreprises de transport maritime et les compagnies aériennes) dans le livret des directives d'expédition.
Q47	Pièce jointe 2 de la partie 3 de la proposition financière des SDEME Tableaux 2 et 3 – Mode aérien sortant et entrant 1. Pouvez-vous préciser pourquoi les frais pour le fret aérien sont fondés sur le poids brut, alors que tous les transporteurs aériens facturent le fret aérien selon le poids aérien imposable (PAI) Si vous n'adoptez pas l'exigence de l'industrie aérienne mondiale, soit l'utilisation du PAI pour les frais de fret aérien, fournirez-vous une liste de volumes bruts pour les expéditions aériennes historiques? Le PAI est le montant supérieur du poids volumétrique ou du poids brut physique, selon l'échelon des lignes aériennes. • Le poids volumétrique est calculé par la compagnie aérienne en fonction de ce qui suit : o L'utilisation de dimensions brutes externes du conteneur aérien pour obtenir le volume brut en pieds cubes o Volume brut x 4,72 kg par pied cube • Exemple n° 1 : Un conteneur aérien mesure 54 pi x 54 pi x 56 pi et a un poids brut de 364 kg o Le conteneur aérien a un volume de 94,5 pieds cubes o Le conteneur aérien a un poids volumétrique de 446 kg	Les tableaux 2 et 3 de l'annexe B sont modifiés pour demander des prix fondés sur le poids aérien imposable. Les facteurs de pondération fondés sur le poids brut pour les services d'expédition du point d'origine à la destination demeurent identiques. Paragraphe 2.2 d) de l'annexe B les frais minimums de fret aérien seront de 100 kg. Des données historiques sont fournies séparément.

	<p>o Comme le poids volumétrique est supérieur au poids brut, le PAI est de 446 kg</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exemple n° 2 : Conteneur aérien mesure 40 pi x 40 pi x 48 pi et a un poids brut de 275 kg <p>o Le conteneur aérien a un volume de 44,5 pieds cubes</p> <p>o Le conteneur aérien a un poids volumétrique de 210 kg</p> <p>o Comme le poids brut est supérieur au poids volumétrique, le PAI est de 275 kg</p>	
<p>Q48</p>	<p>Pièce jointe 2 de la partie 3 de la proposition financière des SDEME</p> <p>Tableaux 4 et 5 – Mode maritime sortant et entrant :</p> <p>1. Pouvez-vous préciser pourquoi les frais pour le fret LCL sont fondés sur le poids brut, alors que tous les transporteurs facturent le fret LCL maritime selon le volume brut emballé de l'expédition en mètres cubes (MC)?</p> <p>Si vous n'adoptez pas l'exigence de l'industrie LCL mondiale d'utiliser les MC pour les frais de fret LCL, fournirez-vous une liste de volumes bruts pour les expéditions LCL historiques?</p>	<p>La politique exige que le poids plutôt que le volume serve aux fins de rapport. Les prix sont donc exigés en poids plutôt qu'en masse cubique pour les expéditions par chargement partiel de conteneur.</p>
<p>Q49</p>	<p>Pièce jointe 2 de la partie 3 de la proposition financière des SDEME</p> <p>Veuillez nous corriger si nous avons mal interprété ce qui a été indiqué lors de la conférence des soumissionnaires, mais nous avons interprété ce qui suit à partir des commentaires de la major Lori Wood concernant les envois de chargements lâches par rapport aux envois de caissons mobiles :</p> <p>1. Que le gouvernement fédéral ne donnerait pas de précision sur la raison pour laquelle il exige un service d'envoi de chargements lâches ou de caissons mobiles et que les soumissionnaires doivent en tenir compte et porter une attention particulière lors de l'établissement des prix;</p> <p>2. Que le LDE fourni comme pièce jointe au document de DDP ne pouvait pas être utilisé pour l'établissement d'un prix exact, car il sera remplacé durant la période contractuelle.</p> <p>Si nous comprenons bien, le titulaire disposerait d'un avantage injuste. Son expérience lui permettra de bien saisir quels sont les risques et déterminer dans quelles situations il faut proposer des prix pour des services d'envoi de chargements lâches plutôt que des services de caissons mobiles;</p>	<p>La demande de déménagement peut être modifiée une fois que l'estimation est reçue de l'entrepreneur. Si, une fois l'estimation reçue, la quantité à expédier est petite, nous pouvons envisager de remplacer un conteneur maritime de 20 pieds par un chargement partiel de conteneur ou une expédition aérienne. D'une année à l'autre ou d'un expéditeur à l'autre, il n'y a aucune garantie qu'il y aura une petite quantité nécessitant un chargement partiel de conteneur.</p> <p>1. Le Canada précisera quand le regroupement des chargements est nécessaire. Par conséquent, un caisson mobile serait exigé, p. ex. plus d'un expéditeur se rend à la même destination. De plus, le livret des directives d'expédition indiquera quand les services de caisson mobile sont requis.</p> <p>Les données historiques sur les chargements partiels de conteneur sont présentées en pièce jointe. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la réponse à Q46.</p>

	<p>or, les services d'envoi de chargements lâches peuvent être jusqu'à 25 % moins chers que les services de caissons mobiles. Grâce à ces trois années d'expérience, le titulaire sera en mesure de déterminer si le gouvernement fédéral a pris la décision d'utiliser des services d'envoi de chargements lâches ou de caissons mobiles. Par conséquent, les données historiques doivent figurer dans le document de DDP par souci d'équité et de transparence pour tous les soumissionnaires.</p> <p>Si les données historiques ne sont pas communiquées, la DDP doit inclure les annexes pour les propositions financières pour les services d'envois de chargements lâches et de caissons mobiles, respectivement. De cette façon, tous les participants au processus seront protégés – le gouvernement recevra le prix le plus juste de chacun des soumissionnaires et le soumissionnaire sera en mesure d'atténuer les risques.</p>	
Q50	<p>Général Il a été mentionné au cours de la conférence des soumissionnaires que toutes les expéditions ne seraient pas couvertes par l'assurance. Veuillez indiquer comment cela sera déterminé.</p>	<p>La demande de déménagement indiquera si la PVN ou la CP s'applique. Pour le moment, le Canada acquiert la PVN et la CP sur tout, à l'exception des AM et EP pour AMC. Pour de plus amples renseignements, voir les appendice 8 et 9.</p>
Q51	<p>Temps de transit garanti (TTG) Veuillez m'indiquer si le TTG comprend la période de dédouanement à destination.</p>	<p>Le dédouanement à destination par l'expéditeur arrête le chronomètre sur le TTG. Conformément à l'annexe A, appendice 2 – TTG, section 1.0 c) : une fois que l'expéditeur a dédouané les marchandises à destination, l'entrepreneur doit les livrer dans les deux jours ouvrables suivant la date de dédouanement. Ce dédouanement n'est pas inclus dans le TTG.</p> <p>Ces deux jours s'ajoutent au TTG, car ce dernier consiste à apporter le chargement à la ville de destination.</p>
Q 52	<p>En ce qui concerne la ligne n° 195, du tableau 6 de la pièce jointe n° 2, Proposition financière à la partie 3, pourriez-vous confirmer que vous souhaitez que nous saissions des prix pour tous les services fournis au point d'origine et au point de destination qui s'appliquent à toutes les villes du Canada, comme si le Canada n'était qu'une seule région avec un prix unique?</p>	<p>Oui, les prix sont exigés pour tous les emplacements accessibles par des routes praticables en tout temps.</p>
Q53	<p>Nous pouvons certainement comprendre le besoin d'examiner avec soin toutes les questions à l'étude avant de donner une réponse à tous les soumissionnaires. Nous</p>	<p>La date de clôture de l'invitation est prolongée de deux semaines, soit le 14 mai, 2018 (14h00)</p>

	<p>comprenons également que notre question relative aux commentaires formulés dans le cadre de la conférence des soumissionnaires et que la question d'équité subséquente que nous avons soulevée peuvent également se traduire par une réponse différée.</p> <p>Cela étant dit, nous osons espérer que le gouvernement fédéral comprendra que les 13 jours ouvrables qui restent pour établir et examiner les taux financiers afin d'en garantir l'exactitude sont nettement insuffisants pour permettre à un promoteur de donner sa réponse. Un promoteur ne peut en aucune façon répondre adéquatement sans la réponse du gouvernement fédéral à notre deuxième question relative à la pièce jointe 2 de la partie 3 de la proposition financière dans le cadre des SDEME.</p> <p>En toute équité, le gouvernement fédéral devrait-il maintenant reporter la date de clôture de 30 jours ouvrables après la prise de cette décision? Sans vouloir souligner une évidence, il s'agit d'un contrat à long terme mettant en jeu des millions de dollars pour un promoteur, et nous voulons nous assurer d'avoir l'occasion de faire de notre mieux, ce qui, sans aucun doute, serait également utile pour le gouvernement fédéral.</p> <p>Dites-nous ce que vous en pensez, car cela devient une préoccupation importante pour notre organisation.</p>	
Q54	<p>Je vous écris pour vous faire part de ma préoccupation concernant l'échéancier de la soumission. Nous sommes maintenant deux semaines après la conférence des soumissionnaires et nous n'avons encore vu aucun procès-verbal de la réunion ni aucune réponse aux questions, celles soulevées lors de la réunion à Ottawa et les questions subséquentes posées afin d'obtenir plus de précisions. Le fait que nous soyons maintenant dans la deuxième moitié de l'échéancier de la soumission nous inquiète vivement. Nous ne sommes pas en possession de renseignements complets et nous sommes d'avis que nous n'avons pas une bonne compréhension des besoins, ce pour quoi nous posons des questions. Nous savons que les réponses peuvent susciter d'autres questions et que la marge est très mince pour présenter le fruit de nos meilleurs efforts, ce qui exige une compréhension</p>	<p>Voir la réponse à Q53.</p>

	<p>exhaustive de la soumission et de ses paramètres. Nous pensons, comme industrie, que nous sommes en situation précaire quant à la préparation d'une soumission recevable aux fins de votre examen. Il nous faut obtenir un prolongement de l'échéancier de la soumission, après la réception des réponses, pour que nous puissions préparer une soumission en bonne et due forme.</p>																			
Q55	<p>Concernant la proposition financière, pièce jointe 2 à la partie 3, tableau 6, ligne 195, je souhaite simplement confirmer que ce que vous nous demandez est d'entrer les prix pour tous les services d'origine et de destination qui s'appliquent à l'ensemble des villes canadiennes, comme si le Canada n'était qu'une région correspondant à un seul prix.</p>	Voir la réponse à Q52.																		
Q56	<p>Lors de la conférence, quelqu'un a demandé si les soumissionnaires pouvaient peser les envois selon l'une ou l'autre des méthodes de la Convention SOLAS, comme cela est indiqué par l'Organisation maritime internationale (OMI). Y a-t-il du nouveau à ce sujet? http://www.imo.org/fr/MediaCentre/HotTopics/container/Pages/default.aspx</p>	Voir la réponse à Q5.																		
Q57	<p>Pièce jointe 2 de la partie 3 de la proposition financière relative aux services de déménagement d'effets mobiliers à l'étranger (SDEME) – Tableau 6, Services de déménagement</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Envois moyens totaux arrivés vers l'étranger</th> <th>Envois moyens totaux arrivés vers le Canada</th> <th>Voir le Tableau 1, Annexe B, Base de paiement</th> <th>Voir le Tableau 1, Annexe B, Base de paiement</th> <th>Voir le Tableau 1, Annexe B, Base de paiement</th> <th>Services au point de départ (S.V.A.P.)</th> <th>Prix évalué (U.S.)</th> <th>Services à destination (S.V.A.P.)</th> <th>Prix évalué (U.S.)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>215</td> <td>230</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>-\$</td> <td>-\$</td> <td>-\$</td> <td>-\$</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'équation pour le prix évalué des services au point de départ (champ AB195) devrait-elle être =sum(V195*AA195) et celle du prix évalué des services à destination (champ AD195) devrait-elle être =sum(W195*AC195)?</p>	Envois moyens totaux arrivés vers l'étranger	Envois moyens totaux arrivés vers le Canada	Voir le Tableau 1, Annexe B, Base de paiement	Voir le Tableau 1, Annexe B, Base de paiement	Voir le Tableau 1, Annexe B, Base de paiement	Services au point de départ (S.V.A.P.)	Prix évalué (U.S.)	Services à destination (S.V.A.P.)	Prix évalué (U.S.)	215	230				-\$	-\$	-\$	-\$	La version 2 de FR-IHGRS Financial Proposal Attachment 2 to Part 3, fournie en pièce jointe, corrige ce problème.
Envois moyens totaux arrivés vers l'étranger	Envois moyens totaux arrivés vers le Canada	Voir le Tableau 1, Annexe B, Base de paiement	Voir le Tableau 1, Annexe B, Base de paiement	Voir le Tableau 1, Annexe B, Base de paiement	Services au point de départ (S.V.A.P.)	Prix évalué (U.S.)	Services à destination (S.V.A.P.)	Prix évalué (U.S.)												
215	230				-\$	-\$	-\$	-\$												
Q58	<p>Pièce jointe 2 de la partie 3 de la proposition financière relative aux SDEME – Tableau 7, Frais divers</p> <p>L'équation dans le champ G14, prix évalué, est incorrecte. Elle devrait être +sum(D14*.02*E14/100).</p>	Le tableau 7 est correct. Lors de l'examen des formules, veuillez utiliser les en-têtes de colonne Excel plutôt que les en-têtes écrits en tant que texte dans le tableau.																		

<p>Q59</p>	<p>Pièce jointe 2 de la partie 3 de la proposition financière relative aux SDEME – Prix évalué total de la soumission</p> <p>Je crois que ce champ comporte quelques problèmes de référence et que le calcul du prix évalué total n'inclut pas les frais prévus au tableau 7. Reportez-vous à ce qui suit.</p> <table border="1" data-bbox="344 552 857 926"> <thead> <tr> <th colspan="3">Tableau 7 – Frais divers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif d'entreposage à long terme par 100 kg (\$/100 kg/mois)</td> <td>-\$</td> <td>ON DEVRAIT LIRE H13</td> </tr> <tr> <td>Frais de déballage et de réemballage - Transfert de l'entreposage à long terme (\$/100 kg)</td> <td>-\$</td> <td>ON DEVRAIT LIRE H14</td> </tr> <tr> <td>PVN - couverture de 120 000 \$ pour l'entreposage à long terme (par lot)</td> <td>-\$</td> <td>ON DEVRAIT LIRE E20</td> </tr> <tr> <td>PVN - couverture de 120 000 \$ – Logements meublés</td> <td>-\$</td> <td>ON DEVRAIT LIRE E21</td> </tr> <tr> <td>PVN - couverture de 140 000 \$ – Logements non meublés</td> <td>-\$</td> <td>ON DEVRAIT LIRE E22</td> </tr> <tr> <td>Tarif de couverture pour les VAP (\$/1 000 \$ de valeur)</td> <td>-\$</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>-\$</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Prix total évalué</td> <td>-\$</td> <td>ON DEVRAIT LIRE (E12.E56)</td> </tr> </tbody> </table>	Tableau 7 – Frais divers			Tarif d'entreposage à long terme par 100 kg (\$/100 kg/mois)	-\$	ON DEVRAIT LIRE H13	Frais de déballage et de réemballage - Transfert de l'entreposage à long terme (\$/100 kg)	-\$	ON DEVRAIT LIRE H14	PVN - couverture de 120 000 \$ pour l'entreposage à long terme (par lot)	-\$	ON DEVRAIT LIRE E20	PVN - couverture de 120 000 \$ – Logements meublés	-\$	ON DEVRAIT LIRE E21	PVN - couverture de 140 000 \$ – Logements non meublés	-\$	ON DEVRAIT LIRE E22	Tarif de couverture pour les VAP (\$/1 000 \$ de valeur)	-\$				-\$				Prix total évalué	-\$	ON DEVRAIT LIRE (E12.E56)	<p>La version 2 de FR-IHGRS Financial Proposal Attachment 2 to Part 3, fournie en pièce jointe, corrige ce problème.</p>
Tableau 7 – Frais divers																																
Tarif d'entreposage à long terme par 100 kg (\$/100 kg/mois)	-\$	ON DEVRAIT LIRE H13																														
Frais de déballage et de réemballage - Transfert de l'entreposage à long terme (\$/100 kg)	-\$	ON DEVRAIT LIRE H14																														
PVN - couverture de 120 000 \$ pour l'entreposage à long terme (par lot)	-\$	ON DEVRAIT LIRE E20																														
PVN - couverture de 120 000 \$ – Logements meublés	-\$	ON DEVRAIT LIRE E21																														
PVN - couverture de 140 000 \$ – Logements non meublés	-\$	ON DEVRAIT LIRE E22																														
Tarif de couverture pour les VAP (\$/1 000 \$ de valeur)	-\$																															
		-\$																														
Prix total évalué	-\$	ON DEVRAIT LIRE (E12.E56)																														
<p>Q60</p>	<p>Pour le calcul de la distance au Canada au moyen de www.googlemaps.com, quelle distance sera utilisée : la distance en fonction de routes canadiennes praticables en tout temps uniquement ou en fonction de routes passant par les États-Unis, si celle-ci est plus courte (même si les douanes américaines pourraient causer des retards)?</p>	<p>Quand la distance sur route est calculée pour des emplacements situés au Canada, seules les routes situées au Canada servent à calculer la distance.</p>																														

SECTION B: MODIFICATIONS À LA DEMANDE DE PROPOSITION

Modification n°17 :

À l'annexe A – Énoncé des travaux, 2 – Portée des travaux, 2.11 c) – Transports :

Supprimer : c) s'assurer que les ententes (c.-à-d. transport par air, mer ou terre) sont réalisées conformément aux instructions figurant dans le livret des directives d'expédition.

Insérer : c) Veiller à ce que les expéditions (c.-à-d., transport aérien, maritime et terrestre) se fassent conformément aux instructions dans le livret des directives d'expédition, à l'exception des délais de transit et de tout entrepreneur dont le livret prescrit l'utilisation.

À l'annexe A - Énoncé des travaux, 2 – Portée des travaux, 2.1 h) - Exigences, insérer ce qui suit à la fin de la section:

Insérer : L'utilisation de tout fournisseur indiqué dans le livret est à la discrétion de l'entrepreneur. Les délais de transit indiqués dans le livret ne s'appliquent pas au présent contrat.

Modification n°18 :

À la page 1 de la DP, la date de clôture de l'invitation a été prolongée de deux semaines, soit du 30 avril 2018 au 14 mai 2018.

Modification n°19 :

À la suite des réponses aux questions Q57 et Q59 de la présente modification à la demande de soumissions, la version 2 de FR - IHGRS Financial Proposal Attachment 2 to Part 3 est jointe et remplace la version originale.

Toutes les références à FR - IHGRS Financial Proposal Attachment 2 to Part 3 se rapportent à la version 2 de ce document.

Modification n°20 :

À l'annexe A - Énoncé des travaux, 2 – Portée des travaux, 2.1 u) - Exigences:

Supprimer: u) Les services de transport terrestre comprennent : le transport routier et/ou ferroviaire, le payage des traversiers. La distance est calculée tel que défini dans la règle 1.

Insérer: u) Les services de transport terrestre comprennent ce qui suit : le transport par route ou rail; les péages; les traversiers par la route praticable en tout temps la plus directe située au Canada. La distance est calculée selon la règle 1.

**TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DE LA DEMANDE DE PROPOSITION DEMEURENT
INCHANGÉES.**